

SEANCE DU 25 JUILLET 2014

ADHESIONS EPF SMAF

Monsieur le Maire expose que les Communes de :

SAINT VICTORE LA RIVIERE (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 décembre 2013,

HERMENT (Puy-de-Dôme), par délibération du 13 juin 2014,

BLANZAC (Haute-Loire), par délibération du 16 juin 2014,

NEUVEGLISE (Cantal), par délibération du 20 juin 2014,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations en date du 11 février, 13 et 24 juin 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 24 juin a donné un vis favorable.

Conformément aux dispositions de l'Article VI des statuts, les organes délibérants des Collectivités Territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

LOCATION APPARTEMENT OUEST « LA CROIX MOZAT »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de l'appartement ouest de « La Croix Mozat » sont partis, la caution versée lors de l'entrée dans ce logement pourra être restitué dans un délai de deux mois maximum.

Il indique que l'état des lieux effectué avec ces locataires ne présente aucune anomalie et il propose de restituer la totalité de cette somme.

A compter du 1er août 2014 un nouveau couple entrera dans cet appartement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de restituer la totalité de la caution aux locataires sortants et de louer de nouveau ce logement à compter du 1^{er} août 2014. Le nouveau loyer a été fixé et il a été demandé un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer.

Charge Monsieur le Maire d'établir et de signer le contrat de location et toutes les pièces afférents à cette location.

MISE EN PLACE DES T.A.P.

Concernant la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, les enfants scolarisés au groupe scolaire de CREVANT-LAVEINE, auront la possibilité de participer au Temps d'Activités Périscolaires les vendredis après-midi comme décidé précédemment.

La mise en place et le tarif de ces temps d'activités seront décidés d'ici fin août par la commission chargée des affaires scolaires qui se réunira avant la rentrée scolaire.

Il est envisagé de ne pas demander de participation financière aux familles pour le premier vendredi.

ASSAINISSEMENT « CHEZ BARRY »

Monsieur le Maire fait par à l'assemblée de problèmes d'assainissement au village « Chez Barry ».

Une maison a été construite sur un fossé. Or ce fossé a été comblé par une buse qui est cassée, ce qui provoque une mauvaise évacuation des eaux usées et de pluie. La buse détériorée se situe en limite de propriété avec la commune

Les familles concernées ont été convoquées en Mairie pour leur proposer que les travaux sur la propriété concernée soient effectués par la Commune.

Les propriétaires ont donné leurs accords pour cette proposition.

Monsieur François GARMIS, Adjoint au Maire, prendra en charge les travaux d'évacuation des eaux usées.

MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE « CHEZ TABLE »

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les plans de la parcelle concernée, située « Chez Table ».

Les propriétaires d'un domicile ont en face de chez eux une parcelle communale et derrière celle-ci à nouveau un terrain dont ils sont propriétaires. Ils demandent donc que la parcelle communale leur soit mise à disposition pour stationner leurs véhicules.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de créer un emplacement de stationnement destiné à tous les habitants du village et non à une seule famille. charge Monsieur le Maire, de contacter la famille concernée pour l'informer de la décision prise.

DELIBERATION SUR LE PROJET DE M.A.M.

Monsieur le Maire a reçu les organisatrices de ce projet, Mesdames RAGON, GRATALOU, PICOT.

Ces dernières souhaitent louer le presbytère situé face à la Mairie, après accord de la paroisse.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de son projet de réponse, il indique que le règlement des établissements recevant du public sera joint à cette lettre.

En effet, il est expliqué que l'ouverture d'une M.A.M. se fait par arrêté du Maire selon le règlement des E.R.P. La responsabilité du Maire est donc engagée.

Madame Agnès LAVEST, Adjointe au Maire, informe qu'elle a contacté la paroisse et que ces derniers ne sont pas opposés à ce projet.

La paroisse doit contacter les organisatrices de ce projet pour voir comment est envisagé l'avenir du bâtiment ainsi que l'organisation de l'entretien du terrain.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité : de donner un avis favorable au projet de lettre de réponse proposé par Monsieur le Maire.

RAPPORTS DES DIVERSES COMMISSIONS

Commission Bâtiments :

Salle Polyvalente :

1/ dégât des eaux sur le plafond de cuisine remplacé par l'entreprise ALZAIX située à BULHON ; Cette facture a été transmise à l'assurance SMAACL pour remboursement.

2/ Les deux frigos vont être remplacés

3/ Sonorisation salle polyvalente :

Lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, Monsieur Franck DEJOB, Conseiller Municipal, avait présenté un devis concernant l'installation d'une sono à la salle polyvalente. Ce devis a été revu à la baisse et comprend une table de mixage, des micros portatifs et un fixe, deux enceintes et leur pied ainsi que le câblage.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cette installation à 1 455 € HT

Les enceintes seront fixées au mur, les pieds seront supprimés.

Monsieur Franck DEJOB est chargé de contacter l'Entreprise pour lui soumettre les modifications à apporter.

Les travaux d'installation seront réalisés par les employés communaux.

SBA : MISE EN PLACE D'UN CONTENEUR A TEXTILE

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé de faire installer sur le parking de la Mairie, un conteneur à textile.

Ce dernier devrait être installé prochainement par l'organisme « Le Relais ».

Il est rappelé que la mise en place, le ramassage des textiles ainsi que le nettoyage sont assurés par une équipe d'insertion prise en charge par cet organisme.

L'installation de ce conteneur est gratuite pour la Commune.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Suite à un courrier reçu de Monsieur le Sous-Préfet, le Conseil Municipal doit désigner les délégués pour la commission « Listes Electorales ».

Cette révision est faite annuellement et consiste à radier des listes électorales communale toutes personnes ayant déménagé, décédé ... etc.

Monsieur Franck DEJOB, Conseiller Municipal est chargé de proposer ces délégués et d'en informer Monsieur le Sous-Préfet par retour de courrier.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition de « transfert de pouvoirs de police du Maire » au Président de la CCEDA.

Cette proposition consiste à transférer sept pouvoirs de police.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du SBA dans lequel il est également proposé la transmission du pouvoir de police concernant la gestion des déchets avec l'argumentation suivante : « la difficulté à exercer ce pouvoir par les Maires des petites Communes aux vues de la proximité de ce dernier avec ses administrés ».

Il fait ensuite lecture du projet de réponse au Président du SBA, en indiquant son opposition à ce transfert.

Ce courrier sera transmis à Monsieur le Président du SBA ainsi qu'une copie à Messieurs le Sous-Préfet et le Président de la CCEDA.